



# Convention de 1900

## LETTRE CIRCULAIRE

### Aux Officiers, aux Membres du Conseil Général et aux cercles de l'Alliance Nationale

*Messieurs et chers Confrères,*

Je crois de mon devoir de vous rappeler officiellement que le Bureau Exécutif, à sa réunion du 20 juillet dernier, a fixé au lundi, le 20 du mois d'août courant, l'ouverture de la session régulière du Conseil Général pour l'année 1900. Ces réunions auront lieu à Québec, dans la salle "Tara Hall", comme le tout a déjà été annoncé dans le numéro de juillet de notre revue.

\* \*

Les membres du Conseil Général auront l'avantage d'assister à 9 heures du matin, lundi, le 20 août, à la messe à la Basilique de Québec, pendant laquelle un sermon de circonstance sera donné. Nous espérons qu'un grand nombre de nos confrères se feront un devoir d'assister à cette cérémonie religieuse.

\* \*

Lundi, à 8 hrs P. M., un concert-promenade aura lieu au Parc Victoria. Pendant ce concert, des discours en faveur de notre Société seront prononcés par des orateurs distingués.

\* \*

Nous vous avons expédié dans le cours de la semaine dernière des formules pour lettre de créance. Nous invitons tous nos cercles qui ne nous ont pas encore retourné ces lettres dûment remplies et signées à faire diligence afin que nous puissions en faire la vérification avant la convention.

Les lettres de créance qui ne nous auront pas été transmises avant vendredi (17 août) devront être confiées aux délégués qui les remettront au Secrétaire-Général en arrivant à Québec.

Nous croyons devoir attirer l'attention sur le fait que l'élection de substituts aux délégués, n'étant autorisée par aucun article de nos Statuts, serait nulle de plein droit. Les vacances qui pourraient se produire pour cette fonction sont remplies conformément aux dispositions de l'article 136 des Statuts.

\* \*

Des arrangements ont été conclus pour l'accommodation des membres du Conseil Général à taux raisonnables avec les hôtels suivants de Québec : Victoria, Clarendon, Mountain Hill et Blanchard. Nous avons obtenu des compagnies de chemin de fer ainsi que de la Compagnie Richelieu des réductions sur le coût des billets de passage pour les délégués.

\* \*

Nous invitons messieurs les délégués à étudier attentivement les amendements projetés, lesquels sont insérés dans le présent numéro de notre revue et dont nous vous transmettons une copie ci-incluse, afin de s'en bien pénétrer et de pouvoir les discuter judicieusement lorsqu'ils seront soumis.

\* \*

Nous avons pleine confiance que nos cercles, en choisissant leurs représentants au Conseil Général, ont, comme par le passé, élus des hommes dévoués et impartiaux qui sauront apporter la meilleure solution possible aux différentes questions qui seront traitées.

Fraternellement vôtre,

H. LAPORTE,

Montréal, 11 août 1900.

*Prés. Gén.*